

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 27 janvier 2011, Maison de Paroisse, 20h15

Monsieur **Max KNECHT**, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, Monsieur le représentant de la presse ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette première séance du Conseil communal de l'année.

Il ouvre la séance et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Sont présents : Mesdames et Messieurs Eric BARROUD, BAUME Nicolas (2^{ème} appel), Nicole BENOIT, Marie-José BOURQUIN, Christian BRIDE, José CRESPO, Bénédicte CHRISTOFORIDIS, Pierre-Alain DUBOIS, Candice DUFRESNE, Jean-Pierre DULEX, Mary-Line FASOLETTI, Maurice FELLI, Jean-Michel GIL, Isabelle GIRAUD, Bernard GRANDJEAN, Martin GRANDJEAN, Gabrielle GUIGNARD, André HEFTI (2^{ème} appel), Eliane HUBERT, Max KNECHT, Silvano MELI, Catherine MOILLEN GIOBELLINA, Serge MOREL, Vincent MOTTIER, Daniel NIKLES, Kim OPPENHEIM, Giuseppe REPICI, Martine RUCHET, Jan SANDEN, Isabelle SAUSER, Lise SAUSER, Michel SCHADT, Michel TAUXE, Evelyne TISSOT, Jean-Frédéric TISSOT.

Sont excusés : Mesdames et Messieurs Christian BERTSCHI, Anne-Sylvie GAY, Luzia KAEPELI, Jacques MANIGLEY, Diana MELLY, Isabelle MERMOD GROSS, Jean-Robert NEVEU, René PAVILLARD, Sebastiano TAMBURELLO, Eric VAGNIERES, René VAUDROZ.

Le premier appel fait constater la présence de 33 conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2010

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2010 a été adressé à chaque conseiller.

Madame **Bénédicte CHRISTOFORIDIS** (GIL) :

- A la page 323 du procès-verbal du 16 décembre 2010, j'ai posé une question à l'intention de Madame Julmi au sujet de l'avancement du projet de collège intercommunal. Dans mes notes, j'ai inscrit que Madame Julmi avait répondu que c'était la variante no 2 qui semblait être la plus propice. Maintenant, ce n'est pas ce qui est écrit dans le procès-verbal.

Donc j'ai contacté aujourd'hui Madame Manigley qui malheureusement n'a pas entendu la chose puisque l'enregistrement était de très mauvaise qualité. Je voulais demander cette correction puisque c'était une des notes que j'avais prise.

Madame **Marie-José JULMI**, Municipale :

- Je ne pense pas que j'aie précisé un numéro de variante et je souhaite que le procès-verbal ne soit pas modifié.

Monsieur le Président demande à Madame **CHRISTOFORIDIS** si elle accepte la réponse de Madame **JULMI**. Celle-ci l'accepte.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. ASSERMENTATION

Avant de procéder à l'assermentation d'un nouveau membre du Conseil communal, Monsieur **KNECHT** lit la lettre de démission de Monsieur **Christian BERTSCHI** (GIL).

Monsieur **José CRESPO**, Président du Groupement des Intérêts de Leysin propose Monsieur **Nicolas BAUME** pour remplacer Monsieur **BERTSCHI**.

Monsieur **KNECHT** procède à son assermentation et le prie de se lever pour prêter serment. Il le félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil communal.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Monsieur le Président donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de la Municipalité concernant la zone sportive de Crettex Jaquet :

"Nous vous remettons, en annexe, une copie du courrier que nous adressons à Monsieur Philippe Solms, Chargé de mission au Comité d'intérêt touristique des Alpes Vaudoises (CITAV), et Monsieur Pierre-Alain Morard, Directeur de l'Association Touristique Aigle-Leysin-Col des Mosses.

En effet, dans le cadre de la modernisation et réfection susmentionnée ils ont, en étroite collaboration avec Monsieur Jean-Marc Udriot, Syndic, mis sur pied un concept qui a permis les arrangements financiers ci-dessous pour la rénovation de la zone sportive de Crettex Jaquet :

- *Dans sa séance du 14 octobre 2010, le Conseil de la Fondation "Fonds du Sport Vaudois" a examiné notre demande de soutien et s'est prononcé pour l'attribution d'une somme indicative de fr. 650'000.--.*

➤ *De plus, dans sa séance du 3 novembre, le Conseil d'Etat a pris la décision d'octroyer à la Commune de Leysin :*

- un prêt LPR de la Confédération correspondant à 36 % du coût déterminant du projet, mais au maximum de fr. 1'000'000.--, sans intérêts sur 20 ans,*
- un prêt canton LADE correspondant à 36 % du coût déterminant du projet, mais au maximum de fr. 1'000'000.--, sans intérêts sur 20 ans.*

Nous tenions, par ces quelques mots, à les remercier très sincèrement pour leur précieux soutien sans lequel nous n'aurions peut-être jamais obtenu tous ces avantages."

DECES

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de trois personnes habitant dans la Commune. Il s'agit de Mesdames et Monsieur

Cécile FAVRE, épouse de Monsieur Amédée FAVRE, décédé l'année passée

Marcel KNEBEL, Municipal de 1982 à 1985

Lina GYSIN

Monsieur le Président prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparus.

NAISSANCES

C'est avec plaisir que Monsieur le Président souhaite la bienvenue à sept nouveau-nés. Il s'agit de

Natan DE SOUSA DOS SANTOS

Azaya VAUDROZ

Matteo MAURIN DOS SANTOS

Owen DAVIT

Karina et Katia DIAS RODRIGUES

Valentina GONZALEZ RUEDA

Félicitations aux heureux parents.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 01/2011 : VENTE DE LA PARCELLE RF NO 337 A KUMON SERVICE LEYSIN SA

Monsieur **Pierre-Alain DUBOIS** (GIL), Rapporteur, donne lecture du rapport de la commission qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **André HEFTI** (Entente), Rapporteur, lit le rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis de la Municipalité.

Monsieur **Max KNECHT** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis qui sont :

1. d'autoriser la Municipalité à vendre le terrain RF no 337 d'une surface de 6'655 m² pour le prix de fr. 1'533'312.--, aux conditions fixées dans le présent préavis,
2. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessaires auprès du notaire,
3. d'accepter que le produit de la vente soit investi dans le développement et l'amélioration de nos établissements scolaires.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS NO 02/2011 : ECHANGE CHALET DE L'ENTRAIDE – TERRAIN "ANCIEN BATIMENT DOÏNA"

Monsieur le Président donne lecture d'une lettre de la Municipalité qui précise que :

"Par la présente, nous vous prions de bien vouloir prendre note que la Municipalité a décidé de retirer le préavis susmentionné.

En effet, le 11 crt, nous avons été informés d'un échange de correspondance entre le Service de prévoyance et d'aide sociale (SPAS) et la Fondation Claire Magnin.

Ce dernier précise que la proposition du SPAS pour permettre l'échange entre la parcelle "Doïna" et le bienfonds du Chalet de l'Entraide doit être présentée au Conseil d'Etat d'ici le mois de février 2011.

Dès lors, nous attendons la prise de position de celui-ci pour aller plus avant dans ce dossier."

7.- COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Commission du sport

Monsieur **Patrick BLATTI**, Municipal :

- Lors du dernier Conseil communal, Monsieur **Daniel NIKLES** (FOR SOC) m'avait posé la question de savoir quand la Commission du sport serait mise sur pied. Aujourd'hui, nous avons reçu les conclusions du rapport du crédit d'étude pour les centres sportifs. Je pense qu'il y a là une belle opportunité de réunir la Commission du sport et une présentation lui sera faite à cette occasion par l'ingénieur qui a été chargé de réaliser cette étude.

Je ne sais pas comment le Conseil va s'organiser. Est-ce que c'est la Commission qui était chargée de l'étude du préavis pour l'aménagement et l'amélioration de la zone sportive de Crettex Jaquet qui sera reconduite ou pas ? Je vous laisse vous organiser avec le Président du Conseil.

Monsieur **KNECHT** propose de convoquer les Présidents des groupes ainsi que les membres du Conseil communal qui ont traité le préavis no 3/2010.

La proposition de Monsieur **KNECHT** est acceptée à l'unanimité.

8.- INTERPELLATIONS

Aucune.

9.- POSTULATS

Aucun.

10.- MOTIONS

Aucune.

11.- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Aucune.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur **KNECHT** clôt la discussion et demande à Madame la Secrétaire de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 35 personnes.

Communications diverses

Monsieur le Président rappelle que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le

jeudi 31 mars 2011, à 20h15,

à la Maison de Paroisse.

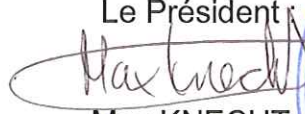
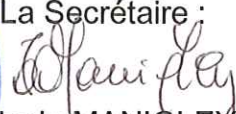
Monsieur **KNECHT** informe que Connaissance 3 va projeter le film "Les années Schwarzenbach", à la Maison de Paroisse, le 3 février à 14h30 et à 20h00, en présence de Monsieur Bruno Corthésy, historien.

Par ailleurs, il rappelle que les personnes qui sont intéressées par la présentation de la fraiseuse "Snow Beast" peuvent se rendre dès maintenant au Tobogganing Park, près des igloos.

Monsieur le Président remercie les personnes présentes et leur souhaite une période électorale amicale.

La séance est levée à 21h15

Leysin, le 5 février 2011

Pour le Conseil communal :
Le Président : La Secrétaire :
  
Max KNECHT Nicole MANIGLEY